

“ Donné à Baltimore, au concile provincial, le 24 mai de l'année de grâce 1840.

“ † SAMUEL, archev. de Baltimore ; † BENOIT-JOSEPH, év. de Bardstowen ; † JEAN, évêq. de Charleston ; † JOSEPH, év. de Saint-Louis ; † CHARLES-AUGUSTE-MARIE-JOSEPH, év. de Nancy et de Toul ; † BENOIT, év. de Boston ; † Michel, év. de Mobile : † FRANCIS PATRICE, év. d'Arath, coadj. de Philadelphie ; † JEAN-BAPTISTE, év. de Cincinnati ; † ANTOINE, év. de la Nouvelle-Orléans ; † MATHIEU, év. de Dubuque ; † RICHARD PIE, év. de Nashville ; † CÉLESTIN, év. de Vincennes. ”

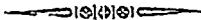
—Le jour de son inauguration, le 28 novembre, le roi de Hollande a voulu donner une preuve de l'intention formelle où il est de garantir à tous ses sujets la liberté religieuse, accordée par la constitution. A cette fin, et sur la proposition du directeur général des affaires du culte catholique, S. M. a pris deux arrêtés en faveur des catholiques.

Par le premier, la congrégation religieuse des Pères Rédemptoristes, établie à Wittem, dans le Limbourg, a été reconnue légalement, à la condition que les exercices appelés du nom de Missions ne pourront se faire que dans l'enceinte des églises, et non sur la voie publique.

Par le second arrêté, dix congrégations religieuses, celles des Chanoines Réguliers, des Carmes et des Carmélites, des Augustines, des Capucines, des Clarisses, des Frères Mineurs, des Pères de la Croix, des Filles de Sainte-Brigitte, toutes existantes dans le Brabant septentrional, ont été autorisées à recevoir des novices, selon leurs statuts, sans préjudice des droits de l'Ordinaire.

Ces congrégations qui, d'après les arrêtés du roi Guillaume 1er, devaient s'éteindre, pourront maintenant compléter leurs maisons et continuer à rendre les services signalés qu'autrefois ces contrées recevaient de ces établissements utiles.

—Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal a fait, dans l'église de St. Laurent, (île de Montréal,) l'ordination de deux prêtres, dont un, Mr. Jer. Crevier, est natif de cette paroisse. Cette Cérémonie a été d'autant plus solennelle qu'elle coïncidait avec les exercices d'une retraite dont les fruits abondans dédommagent d'une manière bien consolante les travaux assidus de Mr. St. Germain, curé du lieu. Mr. Crevier est le second prêtre sorti de la nouvelle, mais prospère institution de Ste. Thérèse, fondée par Mr. Ducharme. Mr. P. Dufresne, l'autre ordonné, est un élève du Collège de St. Hyacinthe : Ce dernier est nommé au vicariat de Varennes, l'autre à celui de Ste. Marie de Monnoir.



VARIÉTÉS.

On trouve dans la notice romaine, appelée *Cycas*, la liste à peu près complète de tous les Patriarches, Archevêques et Evêques du monde Catholique. Le sacré Collège se compose de 57 Cardinaux ; les Patriarches sont au nombre de 12, dont 4, ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem,